

Le Conseil Municipal convoqué le 25 mars 2019 s'est réuni le 1 avril 2019 à 19H30.

**ORDRE DU JOUR :**

- Annulations de délibérations,
- SIE ELY,
- 14 juillet 2019.
- Questions et informations diverses : Intervention du Président de l'Association

Gressey Village.

*L'an Deux mil dix-neuf, le 1 avril à 19 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Valéry BERTRAND, Maire.*

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 13
Nombre de membres excusés	: 02
Nombre de membres votants	: 13

Le précédent compte- rendu n'ayant pas été envoyé, n'est pas approuvé.

**Etaient présents :** MM. BERTRAND V., BEAUQUESNE L., BROUTIN Y., CABON P., FAUTRAT G., MONTARGON J-L., PRADELS P., Mmes BLIVET A. BUSSERET I., MITHOUARD L., NIQUET L., ROBERT V., SCHNEIDER M.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents et excusés :** MÉNARD S., PRADELS P., BOULANGER V.

**Secrétaire de séance :** BROUTIN Y.

**Pouvoirs :** Aucun.

**Intervention du président de l'Association Gressey Village.**

**2019-03-01 : Annulation délibération 2018-11-01 : Instauration du sursis à statuer.**

**Vu** le courrier du Préfet des Yvelines reçu en mairie en date du 7 mars 2019, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'annuler la délibération 2018-11-01 instaurant le sursis à statuer sur les zones agricoles.

**2019-03-02 : Annulation délibération 2019-02-02 : Création d'une régie centrale d'encaissements.**

- **Vu** les informations données par le Trésor Public,
  - **Vu** la complexité et les frais entraînés par la mise en place d'une régie centrale,
- **DECIDE** d'annuler la délibération 2019-02-02.

**2019-03-02 : Convention SIE- ELY.**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur BEAUQUESNE,  
**Vu** le règlement de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public, jointe à la présente,

**Vu** la délibération n° DEL/2019/0003 en date du 11 février 2019, du Comité Syndical du SIE-ELY approuvant ladite convention,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce service que propose le SIE- ELY,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public jointe à la présente délibération,

**AUTORISE**, le Maire à signer ladite convention avec le SIE –ELY.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

♦ **AGH** : Monsieur le Maire explique que Monsieur CHAUVIN Pierre, président de l'association AGH, souhaite participer par le biais de son association, à l'achat de certaines plaques de rues abimées ou inexistantes.

Le projet est accueilli très chaleureusement par l'ensemble du Conseil Municipal.

♦ **Nouvelle association** : Monsieur le Maire indique que suite à son entrevue avec Monsieur COQUEREAU Bruno, une nouvelle association a été créée sur la commune. Cette association se dénomme Point G et a pour but la restauration de la chapelle (propriété de Monsieur COQUEREAU Bruno).

♦ **14 juillet 2019** : Il est suggéré que les festivités du 14 juillet se déroulent sur une seule journée. Vu l'avis de certains conseillers, il sera maintenu sur 2 jours. Monsieur MONTARGON Jean- Luc se charge d'emprunter un camion réfrigéré pour le transport et la conservation des repas.

♦ **CCPH** : Monsieur le Maire évoque les différents projets de la CCPH concernant le futur de collège de Houdan – Maulette.

♦ **Réunions** : Monsieur le Maire communique les dates des prochaines réunions et commissions à l'ensemble du Conseil Municipal.

♦ **Salle des fêtes** : Le four de la cantine étant défectueux, il est envisagé un nouvel achat.

♦ **Personnel communal** : Monsieur le Maire fait un point sur l'état de santé de l'agent technique en arrêt actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.